

Le parti populaire européen : étapes et analyse d'une mutation

Pascal DELWIT

En dix ans, le parti populaire européen (PPE) a vécu un élargissement sans précédent. D'une fédération européenne de partis originellement constituée de formations démocrates chrétiens, le PPE s'est ouvert à des partis de sensibilités conservatrice et libérale dans les pays de l'Union européenne.

L'augmentation du nombre de partis membres tient aussi à l'élargissement, toujours en cours, de l'Union européenne, et au fait que, depuis 1999, il n'y a désormais plus qu'une structure de coopération des « partis démocrates chrétiens » à l'échelle européenne. L'Union européenne des démocrates chrétiens (UEDC) s'est en effet dissoute. On doit aussi relever que l'accroissement du nombre de partis membres tient aux évolutions fondamentales et institutionnelles de l'Union européenne.

Dans cette contribution, nous présenterons dans un premier temps l'histoire de la coopération européenne des partis démocrates chrétiens, pour nous focaliser ensuite sur les mutations contemporaines, tout particulièrement dans le chef du parti populaire européen et de son groupe au Parlement européen. Dans un dernier temps, nous nous interrogerons sur l'identité actuelle du PPE et ses perspectives.

1. La coopération internationale démocrate chrétienne

Contrairement à la famille socialiste ou à la famille communiste, il n'existe pas dans le chef de la famille démocrate chrétienne de tradition majeure de coopération inter-partisane à l'échelle européenne ou à l'échelle internationale. La cristallisation de cette coopération a été difficile. Pour Roberto Papini, acteur et analyste de ce processus, ce phénomène tient en une combinaison de facteurs. Le développement de la coopération des forces démocrates chrétiennes a été freiné « par leurs diversités nationales, par leur interclassisme, par le fait de ne pas être l'expression d'un groupe social déterminé (...) et enfin par leur fragilité idéologique en général et par la conception de leur internationalisme en particulier »¹.

La première tentative sérieuse est lancée par Don Luigi Sturzo. Sturzo avait fondé le parti populaire italien (PPI) en 1919. La création de cette formation était intervenue après que le pape Benoît XV ait abrogé le *Non expedit*. Le *Non expedit* interdisait aux

catholiques de prendre part aux élections même s'ils « étaient encouragés à agir dans la société à travers les œuvres, les associations coopératives, et à être présents dans les administrations locales »².

Dès 1919, le PPI capte aux alentours de 20% des suffrages, total qu'il conservera jusqu'en 1924. Il est aussi partie prenante à certaines coalitions gouvernementales. D'abord avec les libéraux puis, dans le premier gouvernement Mussolini. Les parlementaires du PPI ont donc voté la confiance et les pleins pouvoirs à l'exécutif mussolinien. Le tournant autoritaire du régime condamne le parti populaire italien et Sturzo en particulier. Ce dernier s'exile et, en novembre 1926, le parti est dissous.

Dans les premières années qui suivent la première guerre mondiale, Sturzo a beaucoup voyagé et œuvré à une collaboration renforcée des partis d'inspiration chrétienne. Ses efforts sont récompensés à la fin de l'année 1925. Les 12 et 13 décembre 1925, est mis sur pied le Secrétariat international des partis démocratiques d'inspiration chrétienne (SPIDIC), lors d'un congrès à Paris.

Les tensions internes entre partis membres y étaient importantes. C'était particulièrement vrai entre le Zentrum allemand et le parti démocrate populaire français (PDP), qui avait vu le jour en 1924. Ces deux formations avaient une vision différente des suites à donner au traité de Versailles.

Par ailleurs, le SPIDIC se révèle incapable d'apporter une réponse cohérente à la montée du nazisme. A l'évidence, si les dirigeants italiens – tout spécialement Sturzo – souhaitaient donner une couleur antifasciste au SPIDIC, d'autres partis membres rechignaient à s'enfermer dans des positions qu'ils jugeaient trop rigides.

En dépit de la tenue de congrès annuels, ces éléments condamnent l'organisation à une relative confidentialité et à un travail politique mineur. Installé à Paris, le Secrétariat international des partis d'inspiration chrétienne ne peut dès lors être qu'un lieu occasionnel de rencontres entre dirigeants de partis démocrates chrétiens ou catholiques. Mais cette fonction de socialisation se révélera importante au lendemain du conflit : « Grâce au Secrétariat, [les partis d'inspiration chrétienne] ont eu la possibilité de mieux se connaître. Au cours de ces quelques années de vie, avant d'être paralysée, cette fragile structure a constitué un club assez exceptionnel où des personnalités démocrates chrétiennes ont fait leur apprentissage international, ont mieux compris la nécessité d'œuvrer pour la paix, pour le rapprochement franco-allemand et pour l'Union européenne et ont noué des amitiés dont l'importance apparaîtra à la fin du second conflit mondial »³. Sturzo élargit ses contacts internationaux, mais le SPIDIC disparut de la scène politique en 1939. A Londres, Sturzo créa une éphémère Union internationale démocrate chrétienne.

2. Les lendemains de la deuxième guerre mondiale

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, deux initiatives voient le jour dans le monde de la démocratie chrétienne.

D'une part, se constitue le réseau des Nouvelles équipes internationales (NEI)⁴. La réunion constitutive de cette nouvelle association a lieu à Chaudfontaine en 1947 sous la présidence de l'ancien Premier ministre belge, Paul Van Zeeland. Les NEI se présentent comme une structure souple et peu intégrative. Elles sont constituées de partis et de personnalités, ce qui ne facilitait pas la structuration ni le travail politique.

Le Mouvement républicain populaire (MRP) français ne l'intégra par exemple jamais, jugeant l'influence conservatrice trop importante. L'étiquette « démocrate chrétienne » n'est pas reprise dans le titre mais dans le sous-titre : Union internationale des démocrates chrétiens.

D'autre part, à partir de 1948, ont lieu chaque année, dans la plus grande discrétion, les « rencontres de Genève ». L'initiative vient entre autres du Français Georges Bidault, l'un des principaux dirigeants du Mouvement républicain populaire mais aussi d'un certain nombre de personnalités allemandes résidant en Suisse. L'objectif principal de ce réseau, c'est l'organisation contre le monde soviétique, contre le communisme et contre ce qui est présenté comme ses velléités expansionnistes. C'est sous cet angle que l'unification européenne est promue dans les rangs démocrates chrétiens. Jean-Marie Mayeur le rappelle : « L'anticommunisme devient une composante majeure de l'idée européenne. Il n'est pas propre aux partis démocrates chrétiens, mais ceux-ci y adhèrent d'autant plus qu'ils sont sensibles au destin des partis frères en Europe de l'Est. En outre cet anticommunisme découle de la doctrine même de l'Eglise, réaffirmée par Pie XII. L'Europe unie paraît dès lors la condition du salut de la civilisation chrétienne et occidentale » ⁵. De ce point de vue, l'intégration de l'Allemagne occidentale à l'Europe est vécue comme un objectif prioritaire. Pour Papini, c'est d'ailleurs l'un des trois succès majeurs de ces rencontres : « Elles permirent à ces mêmes leaders politiques de travailler à la réconciliation franco-allemande (les Français et les Allemands étaient présents au plus haut niveau) et donc à la solution du problème allemand dans le cadre de l'intégration européenne ; c'est probablement durant ces rencontres que cette idée fut clairement exprimée pour la première fois dans le second après guerre » ⁶.

Le soutien qu'apportent les partis démocrates chrétiens à l'édification des Communautés européennes s'inscrit donc dans un combat résolu contre l'Union soviétique. De ce point de vue, l'élection d'avril 1948 en Italie fut emblématique. Les Communautés européennes sont perçues comme un instrument efficace dans la réalisation de cet objectif. Les leaders démocrates chrétiens allemand, Konrad Adenauer, et italien, Alcide De Gasperi, hommes forts de leurs systèmes politiques nationaux respectifs, jouent un rôle clé en la matière. Il faut bien sûr y ajouter l'action du Français Robert Schuman.

La mise en place d'organisations et de réseaux européens, publics ou non, de collaboration entre personnalités et partis démocrates chrétiens, et leur apport à l'édification européenne ne peuvent se comprendre sans référence à un changement majeur intervenu dans l'espace politique européen : l'avènement de partis démocrates chrétiens puissants. Par rapport à l'entre-deux-guerres, le changement est net. Les partis du Benelux s'imposent comme la formation dominante de leur système politique de manière plus marquante qu'à la veille de la deuxième guerre mondiale. La CDU-CSU fait de même en Allemagne et la DC en Italie n'est pas en reste. Dans l'Europe des six, les démocrates chrétiens sont la famille politique la plus importante. Et leur influence déborde largement le cadre politique avec de puissants réseaux syndicaux, mutuellistes et associatifs dans leurs sociétés. Dans cet ensemble, seule la France échappe à ce mouvement. La concurrence du général de Gaulle et des républicains indépendants empêche les démocrates chrétiens français du MRP d'émerger comme une force politique incontournable.

Au plan international, la cristallisation d'une coopération démocrate chrétienne s'avéra difficile. En 1956 eut lieu une première rencontre préparatoire à la constitution d'une organisation internationale rassemblant les forces d'essence démocrate chrétienne. Y étaient notamment présents les Nouvelles équipes internationales, l'Organisation démocrate chrétienne d'Amérique (ODCA) et l'Union chrétienne démocrate d'Europe centrale (UCDEC). Cette rencontre de Paris se prolongea en 1958 à Bruxelles. Il fallut cependant attendre 1961 pour que soit édiflée l'Union mondiale des démocrates chrétiens (UMDC) lors d'une conférence tenue à Santiago du Chili. En novembre 1982, elle se transforma en Internationale démocrate chrétienne (IDC).

3. Le parti populaire européen (PPE)

A l'échelle européenne, les Nouvelles équipes internationales vont difficilement assurer la transition d'une organisation flexible à un acteur politique plus intégré. Jean Chesnaux attribue cette lenteur aux réserves françaises. Nous l'avons souligné, le MRP n'avait pas souhaité adhérer aux NEI comme parti ⁷. Au terme de seize congrès, la réunion de Taormina, en décembre 1965, donne naissance à une organisation théoriquement plus structurée et plus élaborée dans ses objectifs : l'Union européenne des démocrates chrétiens (UEDC). L'Union européenne des démocrates chrétiens – l'Union européenne démocrate chrétienne à partir de 1971 – voit le jour sous l'impulsion de la Démocratie chrétienne italienne. Quatorze formations politiques en sont membres à l'origine, mais on y note toujours l'absence d'organisations politiques françaises.

La problématique spécifique des partis démocrates chrétiens à l'œuvre dans les Communautés européennes est traitée de manière distincte dans l'UEDC. En 1971, elle crée formellement un Comité politique des partis démocrates chrétiens des Communautés européennes. Celui-ci a en charge la réflexion et les propositions sur cette question, en perspective notamment de la tenue de l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Dans l'assemblée européenne, les démocrates chrétiens siégeaient comme « groupe au Parlement européen ». En effet, dès la mise sur pied de l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), les partis démocrates chrétiens de l'Europe des six avaient décidé de mettre en place un groupe commun. Le 23 juin 1953, le « groupe démocrate chrétien », qui existait de fait depuis le 11 septembre 1952, est officiellement reconnu ⁸.

La réflexion du Comité politique de l'Union européenne démocrate chrétienne débouche, en juillet 1976, sur la constitution du parti populaire européen (PPE). A l'origine, douze partis en sont membres : le Christelijke Volkspartij (CVP), le parti social chrétien (PSC), la Christlich Demokratische Union (CDU), la Christlich Soziale Union (CSU), le Centre des démocrates sociaux (CDS), la Democrazia Cristiana (DC), le Südtiroler Volkspartei (SVP), le Fine Gael (FG), le parti chrétien social (PCS), l'Anti-revolutionaire Partij (ARP), la Christelijk Historische Unie (CHU) et le Katholieke Volkspartij (KVP) ⁹. Première fédération européenne de partis à se labelliser sous la forme de « parti », le PPE est dirigé par Leo Tindemans – alors Premier ministre de Belgique. Celui-ci avait été secrétaire général de l'UEDC entre 1965 et 1973. Parmi ces douze formations, le Fine Gael est le seul à dénoter. « Assez éloigné d'un véritable parti démocrate chrétien » ¹⁰, ce parti irlandais avait été admis

alors que son adversaire politique principal, le Fianna Fail (FF), était aussi partant pour rejoindre le parti populaire européen. Pour ses créateurs, l'objet du PPE est clair. Il s'agit de rendre plus efficace l'action des formations politiques démocrates chrétiennes à l'échelle des neuf Etats membres des Communautés européennes. Sur les questions européennes, l'ambition est nette : « Faire évoluer les structures en place vers ce qui a toujours été notre objectif et notre idéal : l'avènement des Etats-Unis d'Europe ».

L'enfantement du PPE s'est opéré dans la difficulté, qui s'est symboliquement marquée dans le nom de la fédération européenne de partis. Les partis démocrates chrétiens historiques (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Italie) souhaitaient une référence explicite au qualificatif « démocrate chrétien » dans la dénomination. La CDU-CSU allemande s'y opposait. La querelle n'était pas, bien évidemment, que sémantique. Derrière ce conflit d'appellation se cachait en réalité une lutte beaucoup plus fondamentale sur le contenu du PPE. Compte tenu de l'intégration de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande aux Communautés européennes en 1973, et de la perspective de nouveaux élargissements, les chrétiens démocrates allemands en appelaient à l'édification d'une fédération européenne de partis largement ouverte. A leurs yeux, les formations à tradition démocrate chrétienne dans les nouveaux entrants des Communautés européennes étaient faibles voire même inexistantes. Le développement du PPE devait donc se réaliser au-delà du cadre démocrate chrétien *stricto sensu* vers des formations de sensibilité conservatrice voire libérale.

Cette optique politique était nettement combattue par les acteurs démocrates chrétiens du Benelux et d'Italie ¹¹. Le rapport de forces leur était alors favorable. Ces quatre formations étaient puissantes dans leur système politique et presque tout le temps au pouvoir. La CDU-CSU n'avait pas alors la capacité d'imposer son point de vue sur le fond. Sur la forme, les choses se présentaient de manière plus complexe dès lors que la dénomination était « Parti populaire européen. Fédération des partis démocrates chrétiens de la Communauté européenne ». Le même débat prévalut au groupe du Parlement européen. De « groupe démocrate chrétien du Parlement européen », il devint, au printemps 1978, « Groupe démocrate chrétien du Parlement européen (Groupe du PPE) » avant de subir une nouvelle modification en 1979 : « Groupe du parti populaire européen (Groupe démocrate chrétien) » ¹².

Malgré ce compromis sur la forme, les chrétiens démocrates allemands ne lâchèrent pas le morceau sur la perspective politique. Dans la deuxième moitié des années soixante-dix, ils furent les instigateurs principaux de la mise en place d'une organisation parallèle au PPE : l'Union démocratique européenne (UDE). Après une rencontre préparatoire en octobre 1977 à Munich, l'UDE fut créée en avril 1978 à Klessheim. Originellement composée de dix-huit partis, l'Union démocratique européenne se définit comme « association de travail » de partis démocrates chrétiens, conservateurs et non collectivistes. La CDU-CSU et le parti conservateur britannique (C) en étaient les deux forces motrices.

Cet avènement suscita de profonds remous dans les rangs du PPE. Celui-ci venait de tenir son premier congrès à Bruxelles les 6 et 7 mars 1978 et une rencontre à Berlin se tint dans la morosité. La constitution de l'UDE n'était qu'une facette de cette

morosité. Les formations démocrates chrétiennes étaient dans une passe difficile. Les années soixante-dix s'étaient révélées peu porteuses pour cette famille politique. Le débat à l'intérieur de l'Église sur les interprétations à donner au concile Vatican II, le difficile positionnement par rapport aux nouvelles questions portées par les mouvements post-soixante-huitards la plaçaient en situation délicate. Par ailleurs, face à un tournant à gauche opéré par les partis sociaux-démocrates, certaines formations libérales ou conservatrices opérèrent un tournant à droite ouvrant la voie au néo-libéralisme. Ce faisant, cette polarisation mit en porte-à-faux la position centriste des formations démocrates européennes. Les évolutions électorales ou politiques des partis démocrates chrétiens témoignent de cette situation. Malgré leur présence régulière au gouvernement ¹³, le poids électoral des formations démocrates chrétiennes belge, luxembourgeoise et hollandaise s'est érodé. La même remarque vaut pour la Démocratie chrétienne italienne. Quant aux chrétiens démocrates allemands, ils vivent alors leur plus longue période d'opposition (1969-1982).

Au surplus, le souffle qu'avaient provoqué les élections européennes en terme d'intérêt, d'attention ou de commentaires est vite retombé. Les fédérations européennes se présentent alors sous la forme de coordinations relativement lâches, à l'action limitée. Dès 1978, dans sa première édition de *Les partis politiques en Europe*, Daniel-Louis Seiler avait anticipé cette situation : « Pour un spécialiste de la science politique, cette agitation a quelque chose de bien artificiel. Ce ne sont que palabres d'états-majors et accords d'appareils. Les partis politiques naquirent jadis de l'action des forces populaires. C'est en vain qu'à ce stade de la préparation des élections de 1978 on chercherait même leur présence » ¹⁴. De même Zeline Ward minimisait le rôle de la coopération européenne ou internationale des partis, insistant au contraire sur le maintien de l'espace d'action historique des partis, la nation : « En 1964, l'Union européenne des démocrates chrétiens était établie, mais ses congrès sont irréguliers. Les libéraux participent à l'Internationale libérale et les conservateurs à l'Union européenne des conservateurs. Cependant, aucune de ces larges alliances ne présage le transfert éventuel du pouvoir des partis nationaux à l'échelle supranationale » ¹⁵. Dix ans plus tard néanmoins, David Hanley soulignait, dans le chef du PPE, la réussite de la fonction de coordination dans le cadre de l'Union européenne : « En aucune manière, le PPE ne peut être perçu comme un parti de masse, il s'agit plutôt d'un lieu privilégié pour la collaboration entre élites ayant un *background* identique, ce qui leur permet une large coordination dans le processus décisionnel des Communautés européennes » ¹⁶.

4. De l'immobilisme à l'ouverture :

la fin de la domination démocrate chrétienne au PPE

La tension qui régna au PPE durant les années quatre-vingt, combinée à la paralysie de la construction européenne, empêcha l'entrée de formations non démocrates chrétiennes en son sein. A l'exception notable de la Nouvelle démocratie grecque (ND). Pour le parti de centre-droit de l'échiquier politique grec, l'opération se passa en deux temps et dans une relative discrétion ¹⁷. Alors que la Nouvelle démocratie siégeait, au Parlement européen, dans le groupe démocrate européen, elle est admise au groupe du PPE le 23 décembre 1981, faisant de la sorte passer le groupe

du PPE de 109 à 117 membres ¹⁸. Dans un deuxième temps, au début de l'année 1983, elle est admise au sein du PPE lui-même. Cette procédure se répétera pour les élargissements suivants.

En la matière, le début des années quatre-vingt-dix marque un tournant pragmatique. A l'issue de la Conférence des chefs de gouvernement et de partis du PPE du 13 avril 1991, le PPE annonce une coopération plus intense avec des partis populaires suivant un dessein sociétal comparable et ayant les mêmes objectifs en termes de politique européenne que lui-même : « Le parti populaire européen (...) entrera à l'avenir, dans une coopération plus étroite avec ces partis populaires qui, dans leur pays, poursuivent un projet social comparable et les mêmes objectifs de la politique européenne du PPE. Suivant sa vocation de force majoritaire européenne, il est fondamentalement disposé à accepter ces partis populaires au sein de son organisation, s'ils le demandent, mais seulement s'ils acceptent les principes, les bases programmatiques ainsi que les statuts du PPE » ¹⁹.

Une large politique d'accueil s'amorce ainsi. La première formation à bénéficier de cette orientation nouvelle est le parti populaire espagnol.

A l'origine, la démocratie chrétienne en Espagne était représentée, à l'échelle nationale, dans l'Union du centre démocratique (UCD) dirigée par Adolfo Suarez, le Premier ministre de la transition espagnole. Au plan régional, il y avait aussi le parti nationaliste basque (PNV) et l'Union de Catalogne (UDC).

L'Union du centre démocratique ne survécut pas à sa cinglante défaite électorale en 1982 qui vit la première victoire du parti socialiste ouvrier espagnol sous la houlette de Felipe Gonzalez et l'affirmation de l'Alliance populaire (AP) comme parti d'opposition aux socialistes. L'Alliance populaire avait été créée en 1976 par l'ancien ministre de l'Information franquiste, Manuel Fraga Iribarne.

Pour relancer la démocratie chrétienne espagnole, Alzaga Villamil créa le parti démocratique populaire. Mais il ne put jamais émerger de manière autonome et ne devait sa représentation parlementaire qu'à son partenariat avec l'Alliance populaire. Le 28 janvier 1989, il décide finalement de l'intégrer ²⁰, ou plus exactement d'intégrer le parti populaire. L'Alliance populaire s'est en effet transformée avec la volonté de quitter son conservatisme strict. Pour ce faire, le PP doit tourner une page. En avril 1990, Manuel Fraga Iribarne se retire de la présidence. Il y est remplacé par José Maria Aznar. A la différence de son prédécesseur, Aznar n'a pas la charge d'un lien avec le régime franquiste.

C'est dans le contexte de cette mue qu'il faut saisir l'évolution par rapport au parti populaire européen. Après l'adhésion de l'Espagne aux Communautés européennes, l'Alliance populaire avait rejoint le Groupe démocratique européen aux côtés des conservateurs britanniques et danois. Ce groupe, originellement dénommé Groupe conservateur européen, avait été fondé en janvier 1973 ²¹. Il avait pris sa nouvelle dénomination en juillet 1979. Mais dès la fondation du PP, les choses bougent. Aux élections européennes de 1989, le parti populaire se présente au scrutin sur la base d'un programme élaboré à partir du manifeste du parti populaire européen. Les démocrates chrétiens ont une visibilité sur la liste du parti : Marcelino Oreja la conduit. En conséquence, les parlementaires européens du parti populaire espagnol sont autorisés à siéger dans le groupe du PPE, au grand dam de l'Union de Catalogne

et du parti nationaliste basque. Dans la foulée, José Maria Aznar entreprend des démarches auprès du *leadership* du PPE pour envisager l'entrée de son parti en son sein. C'est rapidement chose faite.

La question du parti conservateur britannique est aussi à l'agenda du PPE et de son groupe au Parlement européen. Après le retrait de Margaret Thatcher de la direction du parti conservateur britannique, la perspective d'un rapprochement des groupes PPE et démocrates européens paraissait plausible. Le deuxième semestre de l'année 1991 est jalonné de rencontres et discussions sur les perspectives de collaboration, sinon de fusion. Face à l'hostilité des démocrates chrétiens belges et français notamment, les députés conservateurs britanniques furent soumis à une série de questions relatives à leur identité chrétienne et à ses implications politiques sur une série de problèmes ²². Au terme de ces tractations, les convergences apparurent suffisamment nombreuses et fortes pour aller de l'avant. Ainsi, lors de la réunion des leaders et des chefs de gouvernement du PPE de février 1992, l'aval est donné à l'entrée des partis conservateurs dans le groupe du PPE. En mai 1992, c'est chose faite. Les députés du parti conservateur britannique sont autorisés à siéger au groupe, ce qui marque une évolution considérable. Il en va d'ailleurs de même des conservateurs danois, qui demandent aussi leur entrée au PPE comme observateur permanent. Par ailleurs, les partis conservateurs des trois pays scandinaves alors non membres de l'Union européenne – Suède, Norvège et Finlande – demandent aussi le statut d'observateurs permanents au PPE. En dépit de réserves originales de certains partis démocrates chrétiens de ces Etats, le processus fut rapide: en janvier 1993, Suédois et Finlandais sont intégrés comme observateurs permanents. Et en mai, il en va de même pour Hoyre norvégien.

Ce processus s'est réalisé avec célérité mais non sans difficulté. Délégués hollandais, belges et français y étaient hostiles. Alain de Brouwer rapporte que le président du parti social chrétien belge, Gérard Deprez, avait d'emblée menacé de quitter le groupe du PPE si les conservateurs le rejoignaient.

Ce moment est crucial car le mouvement engagé se révéla irréversible ²³. Le parti populaire européen avait abandonné son identité de famille politique confinée à la démocratie chrétienne pour endosser le costume d'une fédération européenne de partis plus largement marquée au centre-droit du spectre politique. Comment saisir cette mue?

Il faut d'abord souligner que la tension entre courants démocrates chrétiens et autres dans les regroupements précurseurs est ancienne; elle existait dans le SIPDIC, dans les Nouvelles équipes internationales et dans l'Union européenne des démocrates chrétiens. D'où, au niveau de l'organisation internationale, des passes d'armes serrées entre délégations européennes et latino-américaines. Plus spécifiquement, à l'échelle européenne, la CDU-CSU a ardemment travaillé à cet objectif.

Le processus a aussi pu se dérouler en raison d'un recentrage des partis conservateurs. Dans leur espace politique, des formations comme la Nouvelle démocratie ou le parti populaire espagnol ont pris certaines distances avec le passé et intégré les différentes sensibilités idéologiques du centre-droit – libérales et démocrates chrétiennes. Au surplus, l'heure n'est plus, au moins dans la rhétorique, à la «révolution conservatrice» ou au néo-libéralisme. Même en Grande-Bretagne, l'accession de John Major

à la tête du parti et du gouvernement conservateurs, relègue à l'arrière-plan la vision thatchérienne, plus dure. Mais l'euroscpticisme y reste profond. C'est au Royaume-Uni que la transformation a été le moins loin ; cela explique pour une large part, la non-entrée des conservateurs britanniques dans le parti populaire européen lui-même.

Durant cette période, il y a clairement eu une impulsion d'essence institutionnelle. Au fil des législatures, le Parlement européen acquit des prérogatives plus importantes ²⁴. La taille des groupes parlementaires s'accrut. Dans ce contexte, le parti populaire européen devait nécessairement dépasser les horizons historiques de la démocratie chrétienne. Pour concurrencer le parti des socialistes européens (PSE) comme première force au Parlement européen, l'élargissement s'accéléra. Plus globalement, la reconnaissance des partis politiques européens dans le traité de Maastricht constitua aussi un incitant fort. L'article 138 A (aujourd'hui 191) stipulait : « Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union ». En dépit de son caractère normatif, cet article fut vécu comme un encouragement à l'approfondissement de la construction des fédérations européennes de partis. Les perspectives de financement des fédérations de partis à l'échelle de l'Union européenne contenues dans le traité de Nice renforcent ce stimulant institutionnel. Cela est d'autant plus vrai que l'importance prise par les Conseils européens a permis aux fédérations européennes de partis de mieux exercer leur rôle de coordination entre dirigeants et partis membres. Ce n'est pas un hasard si une des modifications statutaires majeures du PPE a trait à cette question. En 1990, le parti populaire européen introduisit dans ses statuts la « Conférence des chefs de partis et de gouvernements ». Existante dans les faits depuis plusieurs années, cette structure est institutionnalisée dans l'article 10 des statuts du PPE. Outre les personnalités nationales y siègent aussi le président et le secrétaire général du PPE, le chef de groupe PPE au Parlement européen et un représentant des commissaires appartenant au PPE. Cette institutionnalisation interne et le processus à l'œuvre à l'échelle de l'Union européenne ont aussi eu pour effet d'interpeller les partis importants non membres d'une fédération européenne de partis : le parti conservateur britannique, le RPR français, jusqu'il y a peu Forza Italia, ... Ne pas avoir ce cadre d'informations et de concertations préalables à la tenue des Conseils est devenu un handicap.

Enfin, il importe de mentionner les mutations importantes dans les rapports de forces internes au parti populaire européen. L'élargissement du PPE s'est réalisé dans une situation de dominance évidente de la CDU-CSU allemande sur la fédération. D'un point de vue politique, la CDU-CSU exerce le pouvoir depuis 1982 ; c'est la formation qui a œuvré à une réunification rapide de l'Allemagne après la chute du mur de Berlin. Cet événement a aussi fait entrer la Démocratie chrétienne italienne, l'autre grand du PPE, dans une voie qui l'a mené à l'implosion. L'érosion accélérée des positions politiques et électorales des formations démocrates chrétiennes des pays du Benelux ne leur a pas permis de s'opposer durablement aux orientations des chrétiens démocrates allemands, forts par ailleurs de la puissance financière de la fondation Konrad Adenauer.

Le processus d'ouverture et de redéfinition du PPE et de la famille démocrate chrétienne a connu une nouvelle accélération à la fin des années quatre-vingt-dix.

En 1999, la coexistence de deux organisations parallèles – l'UEDC et le PPE – prend fin. L'UEDC se dissout au sein du PPE. Soulignons cependant que depuis 1993, les deux organisations avaient le même président, Wilfried Martens, et le même secrétaire général, Thomas Jansen. Cependant, tous les partis membres de l'UEDC n'étaient pas membres du PPE et inversement. Ainsi, le parti démocratique d'Albanie (DP) ²⁵, l'Union démocrate chrétienne lettonne (KDS), l'Union chrétienne démocrate libanaise (UCDL) et le parti démocrate chrétien de Saint-Marin (PDCS) qui étaient membres de l'Union européenne des démocrates chrétiens n'ont pas rejoint le PPE, ni au titre de parti membre ni au titre de parti associé.

Dans le même temps, le rapprochement avec l'Union démocratique européenne s'est accéléré ; à telle enseigne, qu'il s'est matérialisé dans une même localisation. Au congrès de Berlin, en avril 1999, l'UDE a en effet décidé d'abriter son siège dans le même bâtiment que celui du PPE. Ce fut chose faite au 1^{er} avril 2000. Observons cependant que les partis membres ne se confondent pas nécessairement. La comparaison des partis membres du PPE et de l'UDE, avec les partis membres du PPE qui ne sont pas membres de l'UDE et les formations intégrées à l'UDE sans l'être au PPE, est instructive. Dans la deuxième catégorie, on retrouve la plupart des formations à identité démocrate chrétienne ou liées à des alliances de centre gauche (le PSC et le CVP belges, l'Union pour la démocratie française, le parti populaire italien, le CDA hollandais, ...) alors que dans la troisième, figurent des formations au caractère conservateur ou libéral plus marqué comme le parti conservateur britannique, le RPR français, l'ODS tchèque... dont l'entrée dans le PPE semble néanmoins inscrite dans la logique d'ouverture que nous avons décrite.

*Parti membres du PPE et de l'UDE, partis membres du PPE seul,
partis membres de l'UDE seule*

<i>Membre de l'UDE et du PPE</i>	<i>Membre du PPE mais non de l'UDE</i>	<i>Membre de l'UDE mais non du PPE</i>
ÖVP	CVP	DP
UDF	PSC	DP (bg)
KF	US	OHDZ
KOK	KRF	DISY
CDU	UDF	ODA
CSU	FG	ODS
ND	PPI	PPU
FIDESZ-MPP	RI	RPR
FI	CDA	MDF
HOYRE	UDC	SF
PSD	KD	FBP
PNTCD	BANU-PU	VU
RMDSZ	DR	TS(LK)
SKD	KDU-CSL	KHD
PP	TP	MKP
M	LKPD	ANAP
CDU (I)	UW	C
PCS	AWS	IDU
PN	SKL	UCP
CVP (S)	SKD	VMRO-DPMNE
FGKP		SF
		SVP
		DYP
		DYCE
		EDS
		EMSBU
		EUW

Les processus semble d'autant plus inéluctable qu'une observation de l'appartenance des députés européens du groupe PPE-DE à une organisation européenne de partis est instructive.

*Les partis membres du groupe PPE-DE et leurs rapports au PPE et à l'UDE
(entre parenthèses : avec le statut d'observateur permanent)*

			<i>PPE</i>	<i>UDE</i>
PSC	2	Belgique	Oui	
CVP	3		Oui	
MCC	1			
KF	1	Danemark	Oui	Oui
CDU	43	Allemagne	Oui	Oui
CSU	10		Oui	Oui
ND	9	Grèce	Oui	Oui
PP	27	Espagne	Oui	Oui
UDC	1		Oui	
DL	6	France		
UDF	9		Oui	
RPR	5			Oui
SE	1			
FG	5	Irlande	Oui	
FI	22	Italie	Oui	Oui
PPI	4		Oui	
CCD	2		Oui	
RI	1		Oui	
SVP	1			(Oui)
CDU	2		Oui	(Oui)
PP	1			
UDE	1			
PCS	2	Luxembourg	Oui	(Oui)
CDA	9	Pays-Bas	Oui	
ÖVP	7	Autriche	Oui	Oui
PSD	9	Portugal	Oui	Oui
KOK	4	Finlande	Oui	Oui
SKL	1			
M	5	Suède	Oui	Oui
KD	2		Oui	
CP	36	Grande-Bretagne		Oui
UPP	1			
	233		179	184

Deux éléments sont intéressants à relever dans ce tableau comparé.

D'abord, dans le groupe du parti populaire européen-démocrates européens, au 1^{er} mai 2001, seuls 179 députés européens sur les 233 que compte le groupe appartiennent à une formation membre du PPE, soit 76,82%. Cette proportion est faible, en particulier si l'on tient compte de la politique d'ouverture précédemment examinée. Si l'on se rapporte au nombre de partis, cela concerne vingt-deux formations sur les trente-deux qui composent le groupe.

Il est frappant aussi de constater que le groupe PPE-DE comptait au 1^{er} juin 2001 plus de députés européens de partis appartenant à l'Union démocratique européenne (184) que de partis appartenant au parti populaire européen (179). Si la différence n'est pas substantielle, elle est néanmoins révélatrice d'une évolution incontestable. Rapportée aux formations, l'observation est plus nuancée : il n'y a que quinze partis membres de l'UDE parmi les trente-deux du groupe contre vingt-deux pour le PPE.

En termes d'identité et de profil, la situation actuelle est donc claire. Le tournant pris à la charnière des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix a été crucial dans l'évolution idéologique du PPE. Il n'a jamais été mis en question. Pour plusieurs raisons.

- Chaque adhésion nouvelle a affaibli les opposants à cette mue. Inversement, chacune a renforcé la stratégie d'ouverture aux sensibilités autres que démocrates chrétiennes.
- Nous l'avons souligné plusieurs fois, les partis démocrates chrétiens sont dans une phase de recul politique. L'exemple du cœur de la démocratie chrétienne européenne, les pays du Benelux et l'Italie, est là pour en témoigner. La nouvelle mouture idéologique du parti populaire européen participe d'un mouvement d'ensemble dans les pays européens, en ce compris les démocraties d'Europe centrale et orientale.
- La dynamique institutionnelle et politique à l'œuvre au niveau de l'Union européenne renforce cette tendance. C'est tout à fait net à l'échelle du Parlement européen. La « confrontation » avec le parti des socialistes européens a amené le groupe à s'élargir, avec l'aval du PPE. Les perspectives d'un financement des fédérations européennes de partis renforcent la tendance.

Parallèlement, cette transformation du parti populaire européen et de son groupe au Parlement européen engendra des problèmes et des handicaps nouveaux. Fort, au 1^{er} mai 2001, de vingt-six formations membres et de seize partis associés, le PPE doit gérer certaines difficultés.

L'écart entre les stratégies politiques de ses composantes s'est accru. Il y a désormais au PPE des formations inscrites, de manière dominante, dans des stratégies d'alliances de centre-gauche ou de droite, extrême droite comprise. La question de l'attitude à l'égard de l'ÖVP en janvier 2000 a montré les difficultés qui en résultaient. Des dirigeants démocrates chrétiens ont fait état publiquement de leur trouble. L'ancien président du Christelijke Volkspartij belge, Marc Van Peel, était explicite : « J'ai toujours eu quelques conflits avec M. Martens. Oui, j'ai un problème avec le PPE »²⁶, ajoutant quelques jours plus tard : « Personnellement, j'aurais beaucoup de mal à rester au PPE si l'ÖVP ne le quitte pas. Mais je ne souhaite pas non plus me faire chasser de ma maison. Ceci dit, le PPE compte plusieurs partis avec lesquels nous n'entretiens plus énormément de liens idéologiques. Mais si l'ÖVP reste, cela créera de sérieux problèmes »²⁷. Son homologue francophone, Joëlle Milquet, était plus dure encore à l'endroit du PPE sur la question autrichienne : « Je ne suis pas déçue, je suis indignée ! »²⁸. A l'opposé, les chrétiens démocrates allemands marquaient leur statut de force dominante dans la fédération de manière claire. Alors dirigeant de la CDU-CSU, Wolfgang Schäuble ne déclarait-il pas : « Le PPE n'est en effet pas unanime, mais il n'y aura pas de scission. Nous allons échanger

nos arguments avec nos amis européens. Une exclusion des députés européens de l'ÖVP n'aurait pas notre soutien et je crois que la voix des chrétiens démocrates allemands a un certain poids au sein du PPE»²⁹. On le sait, le parti populaire autrichien n'a pas subi de sanctions et s'est tout à fait réinséré dans le PPE ou, plus exactement, en est resté membre à part entière³⁰.

Le cas autrichien est intéressant car il pose, pour les partis nationaux, la nature de leur relation au PPE. S'appuyant sur les propos de Palmer, David Hanley relativisait, en 1994, l'influence des fédérations européennes de partis. Il rappelait que le cœur de l'activité des partis était essentiellement national³¹. Si le PPE, comme les autres organisations supranationales de partis, avait un effet légitimant pour ses formations membres, ces dernières faisaient encore largement ce qu'elles voulaient. Les choses se présentent de manière moins évidente aujourd'hui. Dans une large mesure, l'activité des partis reste d'abord nationale. Mais ceux-ci n'échappent pas au phénomène d'accélération des interdépendances constaté depuis dix ans. En manière telle que, s'ils sont contraints sur la politique économique, ils le sont de plus en plus politiquement. Beaucoup plus qu'auparavant, les partis sont influencés par le devenir de leur famille européenne d'adoption et par les choix politiques et les logiques d'alliance qui y sont dominants. Dans ces conditions, on comprend mieux l'expression plus fréquente du malaise démocrate chrétien au sein du PPE. La cohabitation avec les partis conservateurs et parfois libéraux est de plus en plus lourde à porter et de plus en plus astreignante politiquement. On peut d'ailleurs observer depuis peu une situation paradoxale au PPE ou dans son groupe : la coexistence de partis d'une même nationalité mais opposés dans leur système politique. Le cas le plus marquant concerne l'Italie. Le PPI et Renouveau de l'Italie étaient parties prenantes du gouvernement précédent tandis que Forza Italia, les chrétiens démocrates unis et le Centre chrétien démocrate sont présents dans l'exécutif actuel. Il en va de même en Espagne où l'UDC est dans l'opposition face au gouvernement de José Maria Aznar.

L'ouverture a exceptionnellement entraîné des départs ou des exclusions. Ce fut le cas avec le parti nationaliste basque (PNV) qui, après l'entrée du PP espagnol, a abandonné le groupe du PPE au Parlement européen. Dans une autre optique, le Centre démocratique portugais (CDS) a, lui, été exclu. Le CDS avait été fondé par Diego Freitas do Amaral. Il incarnait le courant démocrate chrétien dans la droite portugaise aux côtés des libéraux du parti social-démocrate. Progressivement surpassé par ces derniers, il s'est doté en 1992 d'une nouvelle direction coiffée par Manuel Monteiro. Ce dernier a souhaité faire du parti une formation conservatrice à l'image des *tories* britanniques. Adoptant un profil nationaliste et amorçant un tournant anti-européen, le CDS fut exclu du parti populaire européen et suspendu de l'Union européenne des démocrates chrétiens³². La mesure était étrange compte tenu du processus d'élargissement en cours durant cette période. Il faut en réalité l'appréhender en parallèle avec l'entrée du parti social démocrate (PSD), principal parti de centre-droite au Portugal, qui a quitté le parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs (ELDR) pour rejoindre le PPE.

L'élargissement du PPE a aussi pour effet de dissoudre son identité politique. A l'origine, l'UEDC et le PPE avaient une identité et un projet s'appuyant sur les acquis doctrinaux de la démocratie chrétienne. L'idéologie du PPE est plus diffuse

aujourd'hui. Les statuts du parti continuent à faire référence à cette dimension identitaire. L'article 1^{er} précise ainsi que « Les partis démocrates chrétiens des pays membres de l'Union européenne et leur groupe au Parlement européen constituent le parti populaire européen – Démocrates chrétiens »³³. La réalité est différente. Le parti populaire espagnol ou, pour évoquer des adhésions plus récentes, Forza Italia, par exemple, ne sont clairement pas des formations démocrates chrétiennes. L'observation est encore beaucoup plus saisissante au Parlement européen. Il en résulte un décalage entre la forme et le contenu. Un ajustement devra tôt ou tard s'opérer. Il est par ailleurs en cours. La tonalité du manifeste du PPE pour le scrutin de 1999 était par exemple franchement « droitier » dans un contexte de domination sociale-démocrate des principaux gouvernements³⁴. Sous cet angle, la question du positionnement par rapport à l'Union européenne est déterminante. Depuis sa création, il y a un attachement réaffirmé du PPE et de son groupe à l'avènement d'une Europe d'essence fédérale. Cette posture pourra-t-elle se perpétuer alors que certaines formations n'endossent clairement pas ces orientations politiques ? La question est ouverte.

Notes

¹ Roberto PAPINI, *L'Internationale démocrate chrétienne. La coopération internationale entre les partis démocrates chrétiens de 1925 à 1986*, Paris, Les éditions du Cerf, 1988, p. 20-21.

² Jean-Dominique DURAND, *L'Europe de la démocratie chrétienne*, Bruxelles, Editions Complexe, p. 43.

³ Roberto PAPINI, *op. cit.*, p. 39-40.

⁴ Dont le sous-titre est Union internationale des démocrates chrétiens.

⁵ Jean-Marie MAYEUR, *Des partis catholiques à la démocratie chrétienne. XIX-XX^e siècles*, Paris A Colin, 1980, p. 227.

⁶ Roberto PAPINI, *op. cit.*, p. 82-83.

⁷ Jean CHESNAUX, « Les démocrates chrétiens au niveau de l'Union européenne », in Emiel LAMBERTS (ed.), *Christian Democracy in the European Union. 1945-1995*, Louvain, Leuven University Press, 1997, p. 451

⁸ Groupe du parti populaire européen (démocrate chrétien), *30 années. 1953-1983*, 1983, p. 6.

⁹ Les trois derniers fusionnent par la suite pour former le Christen Democratisch Appèl (CDA).

¹⁰ Jean-Marie MAYEUR, *op. cit.*, p. 230.

¹¹ Thomas JANSEN, « The dilemma for Christian Democracy. Historical identity and/or political expediency: opening the door to conservatism », in Emiel LAMBERTS, *op. cit.*, p. 462.

¹² Alain DE BROUWER, « Le parti populaire européen : son identité et son nécessaire élargissement », in Mario CACIAGLI (c.a.), *Christian Democracy in Europe*, Barcelone, Institut de Ciències Polítiques i Socials, 1992, p. 115.

¹³ Encore convient-il de mentionner le gouvernement socialiste-libéral au grand-duché de Luxembourg entre 1974 et 1979.

¹⁴ Daniel Louis SEILER, *Les partis politiques en Europe*, Paris, PUF, 1978, p. 103.

¹⁵ Zeline Amen WARD, « Pan-European Parties : proselytes of the European Community », in Peter H. MERKL (ed.), *Western European Party Systems*, New York, The Free Press, 1980.

¹⁶ David HANLEY, « Introduction : Christian Democracy as a Political Phenomenon », in David HANLEY (ed.), *Christian Democracy in Europe. A comparative Perspective*, Londres & New York, Pinter Publisher, 1994, p. 9. En 1988, la conclusion de Roberto Papini sur le PPE n'était guère différente : « Le PPE n'a pas de structure de base, les partis nationaux ne coopèrent pas activement, les décisions du Bureau politique et des Congrès n'ont guère d'impact sur les mass media et sur l'opinion publique, elles n'en ont guère d'ailleurs, que ce soit sur l'action des ministres nationaux démocrates chrétiens ou à l'intérieur du Conseil de la Communauté. Surtout, le PPE comme les autres « fédérations » européennes de partis à la différence des groupes parlementaires, manque d'un interlocuteur institutionnel puisqu'il n'existe pas un véritable pouvoir européen ». Roberto PAPINI, *op. cit.*, p. 130.

¹⁷ Thomas JANSEN, « The integration of the Conservative into the European People's Party », in David BELL, Christopher LORD (ed.), *Transnational Parties in the European Union*, Londres, Ashgate, 1998, p. 107.

¹⁸ Groupe du parti populaire européen (démocrate chrétien), *30 années...*, *op. cit.*, p. 44.

¹⁹ « Résolution adoptée par la Conférence des chefs de gouvernement et de partis du PPE à Bruxelles, le 13 avril 1991 », *PPE Bulletin*, juin 1991, n° 2, p. 3.

²⁰ Pierre LETAMANDIA, *La démocratie chrétienne*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 68-69.

²¹ Richard CORBETT, Francis JACOBS & Michael SHACKLETON, *The European Parliament*, Londres, Cantermill Publishing, 1995 (third edition), p. 74.

²² David HANLEY, « The European People's Party : Toward a new Party form ? », in David HANLEY, *op. cit.*, p. 193.

²³ Pour une description détaillée des étapes, nous renvoyons à l'ouvrage de référence de Thomas JANSEN, *The European People's Party. Origins and Development*, Londres, Macmillan, 1998.

²⁴ Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE, Paul MAGNETTE (éd.), *A quoi sert le Parlement européen ? Stratégies et pouvoirs d'une Assemblée transnationale*, Bruxelles, Editions Complexe, 1999.

²⁵ Il fait cependant partie de l'Union démocratique européenne.

²⁶ *La Libre Belgique*, 4 février 2000.

²⁷ *Le Matin*, 10 février 2000.

²⁸ *La Libre Belgique*, 11 février 2000.

²⁹ *Le Monde*, 8 février 2000.

³⁰ En dépit du fait que dans le programme d'action PPE 1999-2004, il était stipulé : « Nous sommes fermement opposés à tous les extrémismes, qu'ils soient de droite ou de gauche ». PARTI POPULAIRE EUROPÉEN, *En route vers le 21^e siècle. Programme d'action PPE 1999-2004 adopté par le XIII^e congrès du PPE*, 1999, p. 2.

³¹ David HANLEY, *op. cit.*, p. 196.

³² Jean-Dominique DURANT, *op. cit.*, p. 295.

³³ EUROPEAN PEOPLE'S PARTY, *Statutes*, 1999, p. 1-2.

³⁴ En dépit du recentrage des partis sociaux-démocrates européens, la tonalité était très anti-socialiste : « Le PPE est décidé à s'opposer fermement aux tentatives d'introduire un programme socialiste en Europe ». Nous poursuivrons la lutte pour la liberté, la prospérité et la sécurité à l'intérieur de l'Union européenne et dans toute l'Europe. Nous appelons à une prise de position ferme face au socialisme. Le PPE est fier du rôle qu'il a joué dans la conception de l'Europe et dans le suivi de son développement. Nous poursuivrons cette tâche. Nous lutterons contre les socialistes dont les politiques voueraient à l'échec cette réalisation fondamentale, qui s'est traduite par la plus longue période de liberté, de paix et de prospérité dans l'histoire de l'Europe ». PARTI POPULAIRE EUROPÉEN, *En route...*, *op. cit.*, p. 4.